

Titre Professionnel

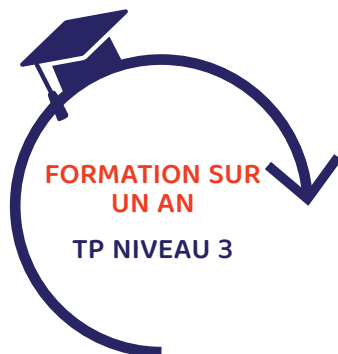
AGENT D'ASSISTANCE PMR DANS LES AÉROPORTS

La certification « Agent d'assistance PMR dans les aéroports » vise à professionnaliser et à reconnaître les compétences des agents en charge de l'accueil, de l'accompagnement et de la sécurisation des passagers à mobilité réduite (PMR) dans l'ensemble du parcours aéroportuaire.

TITRE RNCP : RNCP41721

MISSIONS

- Identifier les besoins du passager à mobilité réduite et organiser son parcours d'assistance en zone aéroportuaire.
- Accueillir, informer et adapter la communication au passager dans un contexte international.
- Guider et assister le passager aux différentes étapes du parcours (enregistrement, contrôles, embarquement).
- Coordonner la prise en charge avec les équipes d'escale, de sûreté et les autorités aéroportuaires.



PROGRAMME

- Préparer l'assistance aux passagers à mobilité réduite à se déplacer avant leur prise en charge dans l'enceinte aéroportuaire.
- Assister les passagers à mobilité réduite pendant leur cheminement dans les zones publiques et contrôlées de l'aéroport.
- Sécuriser le transfert et l'acheminement du passager à mobilité réduite jusqu'à l'embarquement ou la sortie de l'aéroport.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- Bac professionnel ou baccalauréat technologique.
- Certifications professionnelles de niveau 4.
- Autres écoles spécialisées.

LES MÉTIERS VISÉS

- Agent d'assistance PMR en aéroport.
- Agent d'accueil et d'accompagnement des passagers à mobilité réduite.
- Agent d'assistance en escale spécialisé PMR.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Minimum 16 ans
- Posséder un bon niveau en anglais.
- Dossier + Entretien d'admission.

 Contact@cfa-exacademy.fr

 01 74 37 11 09

 3 rue du pré, Roissy-en-France 95700

 cfa-exacademy.fr